ARCHIVES NATIONALES (Paris)

ÉLECTIONS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789

DOSSIERS

(SOUS-SÉRIE B/A)

ET

REGISTRES DE COPIES

(SOUS-SÉRIE B/III)

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE ET INDEX COMMUN

par
Pierre-Dominique CHEYNET
Conservateur en chef

2007

SOMMAIRE

SOUS-SÉRIE B/A.....5

Élections aux États généraux de 1789 : dossiers.....

Histoire des producteurs :.....5
Histoire de la conservation :.....5
Présentation du contenu :.....6
Sources complémentaires :.....6
Archives d'autres producteurs en relation :.....6
Sources complémentaires sur le plan documentaire :.....6
Répertoire numérique.....7

SOUS-SÉRIE B/III.....11

Élections aux États généraux de 1789 : registres de copies.....

Histoire des producteurs :.....11
Histoire de la conservation :.....11
Présentation du contenu : 11
Sources complémentaires :.....12
Autre(s) partie(s) du même fonds : 12
Archives d'autres producteurs en relation : 12
Sources complémentaires sur le plan documentaire : 12
Répertoire numérique.....13

INDEX DES SOUS-SÉRIES B/A et B/III..... 19

SOUS-SÉRIE B/A

Intitulé : ÉLECTIONS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789 : DOSSIERS

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : 1788-1790

Importance matérielle : 37 m.l. (97 articles)

Conditions d'accès : sous-série librement communicable, entièrement microfilmée et intégralement communicable sous cette forme.

Noms des producteurs : Chancellerie du garde des sceaux Barentin chargée de l'organisation de la convocation aux États généraux.
Archives nationales (de l'Assemblée nationale constituante de 1789-1791).

Histoire des producteurs :

Les États généraux du royaume de France, assemblées représentatives des trois ordres de la société : clergé, noblesse et tiers état, ne s'étaient plus réunis depuis 1614. La situation catastrophique des finances du Royaume provoqua l'arrêt en Conseil du roi Louis XVI du 2 août 1788 les convoquant. Un règlement de convocation arrêta que le bailliage (ou sénéchaussée) serait la circonscription électorale et aurait un nombre de députés proportionnel à celui de la population, ceux du Tiers étant en nombre égal au total de ceux des deux autres ordres.

À chaque niveau d'assemblées (paroisses, bailliages secondaires, bailliages principaux), on rédigea des cahiers de doléances distincts pour chacun des trois ordres, ceux de la circonscription supérieure étant remis aux députés aux États généraux pour servir à la fois à la validation de leur élection et de mandat impératif pour l'assemblée.

Le Garde des sceaux, Barentin (Charles-Louis-François de Paule de), étant chargé de l'organisation et du contrôle de ce processus électoral, le ministère de la Justice rassembla les pièces officielles des élections des députés (règlements, expéditions par les grands baillis ou leurs lieutenants des procès-verbaux divers de réunion des assemblées préparatoires ou d'élection des députés, des cahiers de doléances) et les écrits adressés soit au Garde des sceaux soit au Garde général puis ministre des Finances, Jacques Necker, par un grand nombre de particuliers, de corps de ville et de métiers proposant des plans de réforme ou ajoutant leurs propres doléances à celles des cahiers de doléances des bailliages principaux.

Après l'ouverture des États généraux par Louis XVI le 5 mai 1789, la décision du Tiers État de se constituer en Assemblée nationale le 10 juin et la réunion des députés du clergé et de la noblesse au premier ordre le 27 juin suivant, l'Assemblée nationale constituante se saisit parallèlement des opérations de la vérification des pouvoirs des députés.

Histoire de la conservation :

Quand le député Camus (Armand-Gaston) fut nommé à la tête du service d'archives créé en 1791 par l'Assemblée sous le nom d'Archives nationales, il entreprit de faire copier sur des registres, qui forment l'actuelle sous-série B/III, les dossiers sur la convocation et la tenue des assemblées électorales de tout le royaume pour la formation des États généraux : ceux déjà conservés par l'Assemblée pour la vérification des pouvoirs des députés et ceux que le Garde des sceaux avait rassemblés à la Chancellerie et qui furent transférés aux Archives nationales. Par suite des circonstances, presque tous les cartons communiqués par la Chancellerie restèrent définitivement aux Archives nationales où ils forment l'actuelle sous-série B/A.

Soit qu'ils aient été restitués à la Chancellerie, soit qu'ils aient disparu aux Archives même avant le classement du fonds, certains documents originaux ne sont plus représentés qu'en copies dans les registres de B/III. Inversement, un certain nombre de papiers ayant été ajoutés à la sous-série B/A par la suite ne sont pas copiés dans B/III. Enfin, malgré le soin avec lequel Camus contrôla personnellement le travail de copie, celles de B/III sont parfois sujettes à caution.

Ont été ajoutés à la fin du carton B/A/8 86 pièces, formant le dossier 25 : correspondance du secrétaire d'État de la maison du Roi Laurent de Villedeuil (lettres reçues et lettres au garde des sceaux et au ministre des Finances), extraits d'un fonds dit des papiers Travers et versés par les Archives départementales du Calvados en 1928.

Présentation du contenu :

La sous-série comprend une série de textes officiels sur la convocation des États généraux, un groupe de lettres et de mémoires adressés au garde des sceaux et au ministre des Finances classé par ordre alphabétique d'auteurs, puis l'ensemble des procès-verbaux divers de réunion des assemblées préparatoires ou d'élection des députés, des cahiers de doléances et des correspondances par ordre alphabétique des circonscriptions électorales (bailliages ou sénéchaussées). En fin de classement, on note des dossiers sur les dépenses des opérations électorales, un registre d'enregistrement de la correspondance sur la convocation des États généraux et divers états récapitulatifs.

Sources complémentaires :

Archives d'autres producteurs en relation :

Archives nationales (Paris) : les registres de la sous-série B/III sont des transcriptions des documents reçus par les Archives nationales de la chancellerie du garde des sceaux en 1790 ; C/14 à 34 (Assemblée nationale constituante) : vérification des pouvoirs des députés.

Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- les séries B (Juridictions d'Ancien Régime) et C (Administrations civiles d'Ancien Régime) des Archives départementales conservent régulièrement des dossiers sur la convocation aux assemblées de bailliages et la rédaction des cahiers de doléances des bailliages et sur la convocation aux États généraux.
- Les cahiers de doléances des paroisses non chefs-lieux de bailliage sont conservés en principe dans les fonds des archives communales concernées.
- Archives nationales (Paris), sous-série F/4 (Comptabilité générale) : F/4/ 1005 : dépenses de l'Assemblée des notables de 1787 et mémoires de travaux dans divers édifices de Paris pour l'élection des députés aux États généraux (1789).
- Archives nationales (Paris), série H (Administrations locales et comptabilité diverses d'Ancien Régime), sous-série H/1, documents groupés par pays ou généralités : comprennent de nombreux dossiers sur l'administration des provinces à la fin de l'Ancien Régime, notamment des dossiers des bureaux intermédiaires de 1785 à 1788 et la convocation aux États généraux et en particulier : H/1/148 et 149 : États généraux de 1789, convocation, extraits des cahiers de doléances classés dans l'ordre alphabétique des bailliages et sénéchaussées (1789) ; H/1/1681 et 1682 : États généraux de 1789, convocation et cahiers.
- Archives nationales (Paris), série K (monuments historiques), groupe dit *Corps politiques*, K/679 : États généraux de 1789 (versement du bureau du triage des titres aux Archives nationales en l'an V) ; série KK (registres) : KK/641 à 647 : journal et correspondance du marquis de Sillery (Charles-Alexis Brulart, comte de Genlis, marquis de Sillery, député de la noblesse du bailliage de Rennes puis conventionnel de la Somme), dont 641 à 645, journal des États généraux et de l'Assemblée nationale (1789-1790).

Sources de la notice : *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean Favier, directeur général des Archives de France, 1978.

Date de la notice et du répertoire numérique : 2006

Auteurs de la notice et du répertoire numérique : Pierre-Dominique CHEYNET (M.-É. ANTOINE).

Répertoire numérique

Avertissement : ce répertoire est un résumé mis en forme de l'ancien inventaire manuscrit et a été rédigé pour faciliter l'accès aux articles de la sous-série. Aucune vérification interne dans les articles décrits ci-après n'a été effectuée à l'occasion de cette rédaction. La consultation de l'inventaire manuscrit reste nécessaire pour connaître le détail du contenu des articles.

B/A 1 — Instructions et règlements sur la convocation des États généraux (septembre 1788-juin 1789)

B/A 2 à 8 — Lettres, mémoires et pétitions adressées au garde des sceaux et au ministre des Finances sur la convocation des États généraux, classées par ordre alphabétique (1788-1789)
2 : lettres A et B ; 3 : lettres C et D ; 4 : lettres E à K ; 5 : lettres L et M ; 6 : lettres N à R ; 7 : lettres S à Z ; 8 : anonymes[1].

B/A/9/A à 86 — Procès-verbaux des assemblées électorales des trois ordres, cahiers de doléances, lettres, mémoires, classés par bailliages ou sénéchaussées et juridictions assimilées[2] (1788-1790)
9/A : Abbeville ; Agen.
9/B : Aix-en-Provence,
10 : *idem*, doléances de communautés.
11 : Alençon ; *Alsace*.
12 : Amiens.
13 : bailliage d'Amont à Vesoul et bailliages secondaires : Baume-les-Dames, Gray ; Angers et sénéchaussées secondaires : Baugé, Beaufort [-en-Vallée], Château-Gontier, la Flèche.
14 : Angoulême et sénéchaussée secondaire de Cognac ; Annonay ; Arles.
15 : sénéchaussée d'Armagnac à Lectoure ; gouvernance d'Arras et bailliages secondaires : Bapaume, Béthune, Hesdin, Lens, Saint-Pol [-sur-Ternoise], Saint-Omer.
16 : Auch ; Autun et bailliages secondaires : Bourbon-Lancy, Montcenis, Semur-en-Brionnais ; *Auvergne* ; Auxerre.
17 : bailliage d'Aval à Lons-le-Saunier et bailliages secondaires : Arbois, Saint-Claude, Orgelet, Poligny, Pontarlier et Salins [-les-Bains] ; Avesnes [-sur-Helpe] et bailliages secondaires : Bavay, Fumay, Givet, ville de Landrecies, bailliages de Maubeuge et de Revin.
18 : Bailleul (auj. : Nord) et bailliages secondaires : Cassel, Dunkerque, Gravelines, juridictions dépendantes.
19 : Bar-le-Duc et bailliages secondaires : Bourmont, Briey, Commercy, Étain, Lamarche, Longuyon, Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel, Thiaucourt [-Regniéville] et Villers-la-Montagne.
20 : Bar-sur-Seine ; Bazas ; *Béarn et Bigorre* ; Beauvais ; districts de Belfort et Huningue réunis à Belfort.
21 : bailliage du Perche à Bellême et bailliage secondaire de Mortagne [-au-Perche] ; bailliage de Bugey et Valromey à Belley ; Besançon ; Béziers.
22 : Blois et bailliage secondaire de Romorantin [-Lanthenay] ; Bordeaux.
23 : Boulogne-sur-Mer ; *Bourbonnais* ; Bourg-en-Bresse[3].
24 : Bourges et bailliages secondaires : la Châtre, Concressault, Dun-le-Roi[4], Issoudun, Mehun-sur-Yèvre et Vierzon ; *Bresse*.
25 et 26 : Bretagne
- 25 : Bretagne ; sénéchaussée de Saint-Brieuc et sénéchaussée secondaire de Jugon [-les-Lacs], sénéchaussées : Carhaix [-Plouguer], Dinan, Fougères, Saint-Aubin-du-Cormier, Hédé, Hennebont, Landerneau, Lesneven ;
- 26 : sénéchaussées : Morlaix, Lannion et diocèse de Tréguier, Nantes, Guérande, Ploërmel, Pontivy et Malestroit, Quimper, Concarneau, Rennes, Vannes et sénéchaussée secondaire d'Auray.

27 : Caen et bailliages secondaires : Bayeux, Falaise, Torigni [-sur-Vire], Vire.
28 : Cahors et sénéchaussées secondaires : Figeac, Gourdon, Lauzerte, Martel, Montauban.
29/A : Calais et bailliage secondaire d'Ardres ; Cambresis.
29/B : Carcassonne ; Castelmoron [-d'Albret].

---

[1] Ont été ajoutés à la fin de ce carton 86 pièces, formant le dossier 25 : correspondance du secrétaire d'État de la maison du Roi Laurent de Villedeuil (lettres reçues et lettres au garde des sceaux et au ministre des Finances), extraits d'un fonds dit des papiers Travers et versés par les Archives départementales du Calvados en 1928.
[2] Les italiques désignent des dossiers de correspondance générale pour une province et non pour des bailliages et sénéchaussées déterminés.
[3] Quelques pièces sur le bailliage principal de Trévoux et sur la ville de Belley, relevant du bailliage principal de Bugey et Valromey.
[4] Auj. : Dun-sur-Auron.

30 : Castelnaudary ; Castres (auj. : Tarn) ; bailliage de Caux à Caudebec [-en-Caux] et bailliages secondaires : Cany [-Barville], d'Arques à Dieppe, le Havre, Montivilliers[5], Neufchâtel [-en-Bray].
31 : Châlons-sur-Marne ; Chalon-sur-Saône ; *Champagne* ; Charolles ; Chartres.
32 : Châteauneuf-en-Thymerais ; Château-Thierry ; Châtellerault ; Chaumont-en-Bassigny ; Chaumont-en-Vexin et bailliage secondaire de Magny [-en-Vexin] ; Clermont-en-Beauvaisis.
33 : Clermont-Ferrand ; Colmar ; Condom.
34 : Corse.
35 : Coutances et bailliages secondaires : Avranches, Mortain, Saint-Lô, Saint-Sauveur-Lendelin, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Tinchebray, Valognes ; Crépy-en-Valois.
36 (début) : Dax et sénéchaussées secondaires : Bayonne, Saint-Sever.
36 (fin) et 37 : Dijon et bailliages secondaires : Auxonne, Beaune, Saint-Jean-de-Losne, Nuits [-Saint-Georges].
38 : Dole et bailliages secondaires : Ornans, Quingey ; *Saint-Domingue* ; sénéchaussée de la Basse-Marche au Dorat et sénéchaussée secondaire de Bellac ; gouvernance de Douai.
39 : Dourdan ; Draguignan et sénéchaussées secondaires : Castellane, Grasse ; Étampes ; *Trois-Évêchés*.
40 : Évreux et bailliages secondaires : Beaumont [-le-Roger], Bernay, Breteuil [-sur-Iton], Conches [-en-Ouche], Nonancourt, Orbec, Pacy [-sur-Eure].
41 : Saint-Flour (Haute-Auvergne) et sénéchaussées secondaires : Aurillac, Mauriac, Pierrefort, Vic-en-Carladès[6], bailliage d'Andelat séant à Murat, Salers[7] ; *Flandre* ; Forcalquier et sénéchaussées secondaires : Barcelonnette, Digne [-les-Bains], Sisteron.
42 : *Franche-Comté*.
43 : Gex ; Gien ; pays de Couserans à Saint-Girons ; *Grenoble, Dauphiné* (mai-août 1788).
44 : *Grenoble, Dauphiné* (septembre 1788-février 1789)[8] ; Guéret ; *Guyenne et Gascogne*.
45 : Villes impériales de la préfecture d'Haguenau réunies à Sélestat ; *Hainaut* ; *Île-de-France* ; Saint-Jean-d'Angély ; Langres ; *Languedoc*.
46/A : Laon (bailliage de Vermandois à) et bailliages secondaires : Chauny, Coucy [-le-Château-Auffrique], Guise, la Fère, Marle, Noyon.
46/B : gouvernance de Lille.
47/A : Libourne ; *Limousin* ; Limoges et sénéchaussée secondaire de Saint-Yrieix [-la-Perche].
47/B : Limoux ; *Lorraine* ; Loudun.
48 : Lyon.
49 : Mâcon ; Le Mans et sénéchaussées secondaires : Beaumont-le-Vicomte (auj. : Beaumont-sur-Sarthe), Laval, Mamers, Sainte-Suzanne.
50 : Mantes et bailliage secondaire de Meulan ; Marches communes de Poitou et de Bretagne ; *Haute et Basse Marche* ; Marseille.
51 : Meaux ; Melun et bailliage secondaire de Morêt-sur-Loing ; Mende.
52 : Metz et bailliages secondaires : Longwy, de Sarrebourg et Phalsbourg réunis, Sarrelouis, Thionville.
53 : Mirecourt et bailliages secondaires : Épinal, Neufchâteau, Bruyères, Charmes, Châtel-sur-Moselle, Darney, Saint-Dié, Remiremont ; bailliage de La Montagne à Châtillon-sur-Seine ; Montargis et bailliage secondaire de Lorris.
54 : Montbrison (auj. : Loire) et bailliage secondaire de Bourg-Argental ; Montfort-l'Amaury et bailliage secondaire de Dreux ; Mont-de-Marsan ; Montpellier : délibérations de communautés ;
55 : Montpellier (fin).
56 : Montreuil-sur-Mer ; Moulins (auj. : Allier) ; Muret (comté de Comminges à -).
57 : Nancy et bailliages secondaires : Blâmont, Lunéville, Nomeny, Rosières [-aux-Salines], Vézelise ; Nemours ; Nérac ; sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire (début),
58 : Nîmes (fin) : délibérations de communautés ; bailliage de Nivernois et Donziois à Nevers ; *Normandie*.
59 : principauté d'Orange ; Orléans et bailliages secondaires : Beaugency, Boiscommun, Janville, Neuville-aux-Loges, Yèvre-le-Châtel ou Pithiviers.
60 : Navarre ; Pamiers.
61 à 64/A : ville et faubourgs de Paris[9].
64/B : prévôté et vicomté de Paris hors les murs et bailliages secondaires : Choisy-le-Roi, Meudon, Versailles, Vincennes, et communautés : Ballainvilliers, Corbeil [-Essonnes], Courtenay, Écouen, Jagny, Luzarches, Massy, Morsang, Passy-lès-Paris, Saint-Pathus, Sannois.
65 et 66 (début) : Pau et sénéchaussées secondaires : Morlaâs, Oloron [-Sainte-Marie], Orthez, Sauveterre [-de-Béarn].
66 (fin) : Périgueux et sénéchaussées secondaires : Bergerac, Sarlat [-la-Canéda].

[5] Quelques pièces de ce bailliage sont classées par erreur dans le dossier du bailliage principal de Rouen (plus loin, B/A/76).
[6] Auj. : Vic-sur-Cère.
[7] Salers, quoique relevant de la Basse-Auvergne (Riom), avait obtenu de voter à Saint-Flour.
[8] Voir aussi plus loin : B/A/74 à 75/B, Romans [-sur-Isère] (états du Dauphiné réunis à).
[9] B/A/61 : généralités, clergé et noblesse. B/A/62 à 64/A : tiers état, dont les cahiers des districts de Paris dans le dernier article.

67 : Péronne (auj. : Somme) et bailliages secondaires : Montdidier, Roye ; Perpignan et vigueries secondaires : Cerdagne, Conflent.
68 : *Picardie* ; Saint-Pierre-le-Moûtier et bailliage secondaire de Cusset ; Poitiers (début),
69 : Poitiers : sénéchaussées secondaires : Civray et Saint-Maixent [-l'École], Fontenay-le-Comte, Lusignan, Montmorillon, Niort, bailliage de Vouvant séant à la Châtaigneraie ; *Provence*, dont délibérations de communautés (A- à M-),
70 (début) : *Provence*, délibérations de communautés (M- à Z-).
70 (fin) : Provins ; Le Puy-en-Velay ; Quatre-Vallées (à La Barthe-de-Neste) ; Saint-Quentin.
71 : Le Quesnoy et bailliages secondaires : Saint-Amand [-les-Eaux], Bouchain, Condé [-sur-l'Escaut], Mortagne [-du-Nord], prévôté et vicomté de Valenciennes[10] ; Reims.
72 : Riom et sénéchaussées secondaires : Montaigut [-en-Combraille], châtellenie d'Usson,
73 : La Rochelle (auj. : Charente-Maritime) et sénéchaussée secondaire de Rochefort ; Rodez et sénéchaussée secondaire de Millau.
74 à 75/B : états du Dauphiné réunis à Romans [-sur-Isère][11]

74 : généralités, clergé, noblesse (août 1788-janvier 1789) ; 75/A : tiers état (janvier-mai 1789) et affaires diverses (août 1787-janvier 1789) ;
75/B : minutes d'instructions sur la convocation (août 1788-janvier 1789) ; pièces non transcrites dans les registres de B/III (mars-juillet 1789).

76 : Rouen et bailliages secondaires : Les Andelys, Gisors, Honfleur, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Évêque, Vernon[12].
77/A : sénéchaussée du Rouergue à Villefranche [-de-Rouergue][13] ; Saintes et sénéchaussées secondaires : Brouage[14], Oléron, Pons, Taillebourg, Tonnay-Charente ; Sarreguemines (début) ;
77/B : Sarreguemines (fin), bailliages secondaires : Bitche, Boulay [-Moselle], Bouzonville, Château-Salins, Dieuze, Fénétrange, Lixheim.
78 : Saumur ; bailliages de Sedan et Château-Regnault réunis et bailliages secondaires : Carignan, Château-Regnault (auj. : commune de Bogny-sur-Meuse), Mohon (auj. : commune de Charleville-Mézières), Mouzon ; Semur-en-Auxois et bailliages secondaires : Avallon, Arnay-le-Duc, Saulieu.
79 : Senlis (auj. : Oise) et bailliages secondaires : Beaumont-sur-Oise, Chambly, Creil, Compiègne, Pontoise ; Sens et bailliage secondaire de Villeneuve-le-Roi[15] ; Sézanne et bailliage secondaire de Châtillon-sur-Marne.
80/A : Soissons ; pays de Soule à Mauléon [-Soule] ; ville de Strasbourg,
80/B : Tarbes ; Tartas.
81 : bailliages de Toul et Vic [-sur-Seille] réunis et bailliage de Vic ; Toulon et sénéchaussées secondaires : Brignoles, Hyères ; Toulouse (jusqu'en février 1789),
82 : Toulouse (à partir de mars 1789).
83 : Tours et bailliages secondaires : Châtillon-sur-Indre, Chinon, Langeais, Loches, Montrichard ; Trévoux ; Troyes et bailliages secondaires : Méry [-sur-Seine], Nogent-sur-Seine.
84/A : Tulle et sénéchaussées secondaires : Brive [-la-Gaillarde], Uzerche ; Ustaritz ou Labourd basque ; ville de Valenciennes[16] ; Vendôme.
84/B : Verdun (auj. : Meuse) et bailliages secondaires : Clermont-en-Argonne, Varennes [-en-Argonne], Marville.
85 : pays de Rivière-Verdun, Gaure, Léonac et Marestang ; Villefranche-de-Beaujolais[17] ; sénéchaussée du Rouergue à Villefranche-de-Rouergue[18] ; Villeneuve-de-Berg.
86 : Villers-Cotterêts ; Vitry-le-François et bailliages secondaires : Épernay, Fismes, Saint-Dizier, Sainte-Menehould ; *Vivarais*.

B/A/87 à 89 (début) — Dépenses pour les élections aux États généraux (1789-1790)

87 et 88 : règlement du 30 mai 1789 (87 : règlement, correspondances dans l'ordre alphabétique des circonscriptions, Abbeville à Orléans ; 88 : Paris à Vitry-le-François),
89, dossiers 1 à 3 : décret du 9 septembre 1790.

B/A/89 (fin) — Registre d'enregistrement de la correspondance relative à la convocation aux États généraux[19] (novembre 1788-mars 1789). Notice par matières des cahiers et instructions des bailliages et sénéchaussées remis aux députés (1789).

[10] Voir aussi plus loin B/A/84/A : ville de Valenciennes.
[11] Voir aussi plus haut : B/A/43 et 44, *Grenoble, Dauphiné*.
[12] Dont trois pièces provenant du bailliage de Montivilliers, secondaire de celui de Caudebec, placées ici par erreur.
[13] Voir aussi plus loin B/A/ 85 (Villefranche-de-Rouergue).
[14] Auj. : Hiers-Brouage.
[15] Auj. : Villeneuve-sur-Yonne.
[16] Voir aussi plus haut B/A/71 :Le Quesnoy.
[17] Auj. : Villefranche-sur-Saône.
[18] Voir aussi plus haut B/A/77/A : Rouergue.
[19] Ou registre du bureau de M. des Gardes, premier commis d'État, anciennement coté E/3334.

B/A/90 États et répertoires de la correspondance sur la convocation aux États généraux (jusqu'au 16 mars 1789). Table par matières des vœux contenus dans les cahiers de doléances (1789).

B/A/91 Ancien index sur fiche de la sous-série alors cotée B/II.

SOUS-SÉRIE B/III

Intitulé : ÉLECTIONS AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789 : REGISTRES DE COPIES

Niveau de classement : sous-série du cadre de classement.

Dates extrêmes : des documents copiés : 1788-1789 (ponctuellement : textes du XVIIe siècle, février 1791) ; date de la confection des copies : 1790-1791.

Importance matérielle : 22 m.l. (177 articles).

Conditions d'accès : sous-série entièrement microfilmée et intégralement communicable sous cette forme.

Noms des producteurs : Archives nationales (de l'Assemblée nationale constituante de 1789-1791).

Histoire des producteurs :

Dès le début de la session des États généraux de 1789, rapidement transformés en Assemblée nationale constituante, la vérification des pouvoirs des députés élus par les assemblées de bailliages ou sénéchaussées fut l'une des opérations les plus suivies par l'Assemblée. Quand le député Camus (Armand-Gaston) fut nommé à la tête du service d'archives créé en 1791 par l'Assemblée sous le nom d'Archives nationales, il entreprit de faire copier sur des registres les dossiers sur la convocation et la tenue des assemblées électorales de tout le royaume pour la formation des États généraux : ceux déjà conservés par l'Assemblée et ceux que le Garde des sceaux, Barentin (Charles-Louis-François de Paule de), chargé par le Conseil d'État des opérations de la convocation en 1789, avait rassemblés à la Chancellerie et qui furent transférés aux Archives nationales où ils forment aujourd'hui la sous-série B/A.

Histoire de la conservation :

Les registres sur lesquels les originaux ont été copiés sont restés aux Archives de l'Assemblée, dont les Archives nationales sont le successeur direct. Leur contenu est en principe plus complet que la sous-série B/A dont certains documents ont disparu depuis lors, mais à laquelle on a ajouté quelques documents après la date de la rédaction des copies de B/III. De plus, les copies sont parfois sujettes à caution, malgré les collations faites en présence de Camus.

Présentation du contenu :

La sous-série se compose de copies sur registres, classées par bailliages ou sénéchaussées et juridictions assimilées servant de circonscriptions électorales, de tous documents sur la convocation des assemblées locales et leur tenue, notamment les procès-verbaux des séances des assemblées électorales des trois ordres, ceux de l'élection des députés aux États généraux, mais aussi les cahiers de doléances de nombreuses localités et toutes sortes de correspondances des autorités constituées et des communautés rurales et de villes. Des suppléments et une série de copies de pièces émanant de villes et de paroisses viennent à la fin de la sous-série, le dernier registre se terminant par des copies de pièces sur les frais de tenue des assemblées en vue de l'élection aux États généraux.

Sources complémentaires :

Autre(s) partie(s) du même fonds :

Archives nationales (Paris) C/14 à 34 : Assemblée nationale constituante, vérification des pouvoirs des députés.

Archives d'autres producteurs en relation :

Archives nationales (Paris) : les pièces de la sous-série B/A provenant de la chancellerie forment la plus grande partie des documents ici copiés.

Sources complémentaires sur le plan documentaire :

- les séries B (Juridictions d'Ancien Régime) et C (Administrations civiles d'Ancien Régime) des Archives départementales conservent régulièrement des dossiers sur la convocation aux assemblées de bailliages et la rédaction des cahiers de doléances des bailliages et sur la convocation aux États généraux.
- Les cahiers de doléances des paroisses non chefs-lieux de bailliage sont conservés en principe dans les fonds des archives communales concernées.
- Archives nationales (Paris), sous-série F/4 (Comptabilité générale) : F/4/ 1005.
- Archives nationales (Paris), série H (Administrations locales et comptabilité diverses d'Ancien Régime), sous-série H/1, documents groupés par pays ou généralités : comprennent de nombreux dossiers sur l'administration des provinces à la fin de l'Ancien Régime, notamment des dossiers des bureaux intermédiaires de 1785 à 1788 et la convocation aux États généraux, et en particulier : H/1/148 et 149 ; H/1/1681 et 1682.
- Archives nationales (Paris), série K (monuments historiques), groupe dit *Corps politiques*, K/679 ; série KK (registres) : KK/641 à 647.

Sources de la notice : *Les Archives nationales. État général des fonds* (tome II), publié sous la direction de Jean Favier, directeur général des Archives de France, 1978.

Date de la notice : 2006

Auteurs de la notice : Pierre-Dominique CHEYNET (M.-É. ANTOINE).

Répertoire numérique

B/III/1 à 163 Procès-verbaux des assemblées électorales des trois ordres, cahiers de doléances, lettres, mémoires, classés par bailliages ou sénéchaussées et juridictions assimilées (copies avec sommaires détaillés en tête de chaque volume ou de chaque bailliage ou sénéchaussée lorsqu'un volume en contient plusieurs),

1 : Agen.
2 : Aix-en-Provence ; Alençon.
3 et 4 : Amiens et bailliage secondaire d'Ham.
5 et 6 : bailliage d'Amont à Vesoul.
5 : début jusqu'à l'élection des députés.
6 : fin ; bailliages secondaires : Baume [-les-Dames], Gray.
7 : Angers et sénéchaussées secondaires : Baugé, La Flèche, Cholet.
8 : Angoulême et sénéchaussée secondaire de Cognac.
9 : Annonay ; sénéchaussée d'Armagnac (à Lectoure) ; principauté d'Arches et Charleville.
10 : Arles.
11 et 12 : gouvernance d'Arras
11 : début.
12 : fin à partir de février 1789 ; bailliages secondaires : Aire [-sur-la Lys], Bapaume, Béthune, Hesdin, Saint-Omer, Saint-Pol [-sur-Ternoise].
13 : Auch ; Autun et bailliages secondaires : Bourbon-Lancy, Montcenis, Semur-en-Brionnais.
14 et 15 : sénéchaussée d'Auvergne à Riom.
14 : Riom.
15 : arrondissement des environs de Riom, sénéchaussées secondaires : Montaigut [-en-Combraille], Salers, châtellenie d'Usson.
16 : Auxerre.
17 : bailliage d'Auxois à Semur [-en-Auxois] et bailliages secondaires : Avallon, Arnay-le-Duc, Saulieu.
18 : bailliage d'Aval à Lons-le-Saunier et bailliages secondaires : Arbois, Orgelet, Poligny, Pontarlier, Salins [-les-Bains], Saint-Claude.
19 : Avesnes [-sur-Helpe] et bailliages secondaires : Bavay, Fumay, Givet, Maubeuge, Revin.
20 : Bailleul et bailliages secondaires : Dunkerque, Gravelines, juridictions dépendantes.
21 à 23 : Bar-le-Duc et bailliages secondaires.
21 : Bar-le-Duc, Briey, bailliage de Bassigny à Bourmont, Commercy.
22 : Étain, Lamarche, Longuyon.
23 : Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel, Thiaucourt [-Regniéville], Villers-la-Montagne.
24 : sénéchaussée de la Basse-Marche au Dorat et sénéchaussée secondaire de Bellac ; Bar-sur-Seine ; remontrances du bailliage de Bassigny-Barrois.
25 : Bazas ; Béarn (début).
26 : Béarn (fin) : sénéchaussées secondaires : Orthez, Oloron [-Sainte-Marie], Morlaâs, Sauveterre [-de-Béarn], juridictions dépendantes.
27 : sénéchaussée de Beaujolais à Villefranche[20] ; Beauvaisis.
28 : districts de Belfort et Huningue réunis à Belfort.
29 : bailliage de Berry à Bourges et bailliages secondaires : Châteauroux, Concressault, Dun-le-Roi (auj: Dun-sur-Auron), Issoudun, Mehun-sur-Yèvre, Vierzon.
30 : Besançon ; bailliages de Belley, Bugey et Valromey réunis.
31 : Béziers.
32 : sénéchaussée de Bigorre à Tarbes.
33 : Blois et bailliage secondaire de Romorantin [-Lanthenay].
34 : sénéchaussée de Guyenne à Bordeaux.
35 : sénéchaussée de Boulonois à Boulogne-sur-Mer.
36 : sénéchaussée du Bourbonnais (à Moulins) ; bailliage de Bourg-en-Bresse et juridictions secondaires.
37 à 39 : Bretagne.
37 : province en général ; Haute-Bretagne, sénéchaussées : Rennes, Saint-Brieuc et sénéchaussée secondaire de Jugon [-les-Lacs], Vannes et sénéchaussée secondaire d'Auray, Saint-Malo.

[20] Dans l'édition imprimée de l'É*tat général des fonds* de 1978, les descriptions des registres B/III/27 et 28 étaient inversées par erreur. Villefranche en Beaujolais, auj. : Villefranche-sur-Saône.

38 : Basse-Bretagne, début, sénéchaussées : Brest, Carhaix [-Plouguer], Châteaulin, Châteauneuf-du-Faou, Concarneau, Dinan, Fougères, Gourin, Quimperlé, Guérande, Hédé.

39 : Basse-Bretagne, fin : ville et communauté de Lorient ; sénéchaussées : Hennebont, Lesneven, Morlaix, Lannion, Nantes, Ploërmel, Pontivy, Quimper, Saint-Aubin-du-Cormier.

40 : Caen et bailliages secondaires : Bayeux, Falaise, Torigni [-sur-Vire], Vire.

41 : bailliage de Calais et bailliage secondaire d'Ardres ; Cambrai ; Carcassonne.

42 : Castelmoron [-d'Albret] ; Castelnaudary ; Castres.

43 : bailliage de Caux à Caudebec et bailliages secondaires : d'Arques à Dieppe, et de Montivilliers, Cany [-Barville], Neufchâtel [-en-Bray], et le Havre.

44 : Chalon-sur-Saône ; Châlons-sur-Marne.

45 : Charolles ; Chartres ; Châteauneuf-en-Thymerais.

46 : Château-Thierry ; Châtellerault ; Chaumont-en-Vexin et bailliage secondaire de Magny [-en-Vexin].

47 : Chaumont-en-Bassigny.

48 : Clermont-en-Beauvaisis ; Clermont-Ferrand.

49 : bailliages de Colmar et Sélestat réunis.

50 et 51 : sénéchaussée de Comminges et Nébouzan (à Muret), début.

51 : sénéchaussée de Comminges et Nébouzan, fin ; sénéchaussée de Condom.

52 : Corse.

53 et 54 : Coutances.

53 : Coutances ; bailliage secondaire d'Avranches.

54, bailliages secondaires : Carentan, Cérences, Mortain, Saint-Lô, Saint-Sauveur-Lendelin, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Tinchebray, Valognes.

55 : sénéchaussée de Couserans (à Saint-Girons) ; Crépy-en-Valois.

56 : Dauphiné.

57 et 58 : sénéchaussée de Dax.

57 : Dax.

58 : sénéchaussées secondaires : Bayonne, Saint-Sever ; juridictions dépendantes.

59 et 60 : Dijon.

59 : Dijon, début.

60 : Dijon, fin ; bailliages secondaires : Auxonne, Beaune, Nuits [-Saint-Georges], Saint-Jean-de-Losne.

61 : Dole.

62 : Douai.

63 : Dourdan ; Draguignan et sénéchaussées secondaires : Grasse, Castellane.

64 : Étampes ; Évreux : début.

65 : Évreux : fin ; bailliages secondaires : Breteuil [-sur-Iton], Conches [-en-Ouche], Nonancourt, Bernay, Orbec, Pacy [-sur-Eure].

66/1 et 66/2 : Forcalquier.

66/1 : Forcalquier ; sénéchaussée secondaire de Digne [-les-Bains].

66/2 : sénéchaussées secondaires : Sisteron, Barcelonnette ; doléances de communautés dépendant de Barcelonnette ; Digne : double du cahier de doléances du tiers état ; doléances de communautés dépendant de Digne.

67 : bailliage de Forez à Montbrison et bailliage secondaire de Bourg-Argental ; Gex.

68 : Gien ; Guéret ; districts d'Haguenau et Wissembourg réunis ; les dix villes ci-devant impériales d'Alsace.

69 : Labourd (à Ustaritz) ; bailliage de la Montagne à Châtillon-sur-Seine.

70 : Langres.

71 : La Rochelle et sénéchaussée secondaire de Rochefort.

72 : Libourne ; gouvernance de Lille.

73/1 et 73/2 : Limousin.

73/1 : Limoges et sénéchaussée secondaire de Saint-Yrieix [-la-Perche].

73/2 : Tulle et sénéchaussées secondaires : Brive [-la-Gaillarde], Uzerche.

74 : Limoux ; Loudun[21].

75 et 76 : Lyon.

75 : début à mars 1789.

76 : à partir de mars 1789, dont procès-verbaux des assemblées des trois ordres.

77 : Mâcon.

78 et 79 : sénéchaussée du Maine (au Mans).

78 : Maine, début.

79 : Maine, fin ; sénéchaussées secondaires : Beaumont-le-Vicomte (auj.: Beaumont-sur-Sarthe), Laval, Mamers, Sainte-Suzanne.

80 et 81 : bailliages de Mantes et Meulan réunis ; 81 fin : bailliage de Meulan.

[21] À la fin : copie de la protestation de la noblesse du Loudunois approuvant la conduite de leur représentant de Ternay du 8 février 1791.

82 : Marseille.
83 : Marches communes de Poitou et de Bretagne (à Montaigu) ; Meaux.
84 : Melun et bailliage secondaire de Morêt-sur-Loing.
85 : Mende.
86 à 88 : Metz.
86 : Metz.
87 : bailliages secondaires : Longwy, Sarrelouis, Thionville, Phalsbourg.
88 : ville de Metz.
89 : Mirecourt et bailliages secondaires : Bruyères, Charmes, Châtel-sur-Moselle, Darney, Épinal, Neufchâteau, Remiremont, Saint-Dié.
90 : Montargis et bailliages secondaires : Châteaurenard, Lorris.
91 : Mont-de-Marsan ; Montfort-l'Amaury et bailliage secondaire de Dreux.
92 : Montpellier ; Montreuil-sur-Mer.
93 : Nancy et bailliages secondaires : Blâmont, Lunéville, Nomeny, Rosières [-aux-Salines], Vézelise.
94 : Navarre ; Nérac.
95 : Nemours.
96 : sénéchaussée de Nîmes et Beaucaire.
97 : Nevers ou bailliage de Nivernois et Donziois.
98 : Orléans, début.
99 : Orléans, fin et bailliages secondaires : Beaugency, Boiscommun, Neuville-aux-Loges, Janville, Yèvre-le-Châtel ou Pithiviers ; principauté d'Orange.
100 : Pamiers.
101A à 115 : ville et faubourgs de Paris ; prévôté et vicomté de Paris hors les murs et bailliages secondaires
101/A et 101/B : pièces préliminaires à la convocation des assemblées hors et dans les murs.
102 : ordonnances et actes sur la convocation et la tenue des assemblées primaires hors-les-murs.
103 à 111 : cahiers de doléances des paroisses et communautés hors-les-murs.
103 : A- à Bonneuil-en-France.
104 : Bouqueval à Combault[22].
105 : Combs-la-Ville à Étiolles.
106 : Évry-sur-Seine à l'Île-Saint-Denis[23].
107 : Issy à Mitry-en-France.
108 : M- à le Pecq.
109 : "le Perray, Saint-Pierre et Saint-Léonard de Corbeil" à Saint-Maurice, suivi du cahier de l'assemblée du tiers état de la paroisse Saint-Louis-de-la-Culture de Paris.
110 : Saint-Mard[24] à Vernouillet.
111 : Verrrières à Wissous et Vitry-sur-Seine[25] ; affaire des boues de la banlieue de Paris ; tarif des droits sur le bois carré et à œuvrer.
112 : procès-verbal de l'assemblée des trois ordres hors-les-murs du 24 avril 1789 et cahiers particuliers de communautés de banlieue.
113 à 115 : ville de Paris.
113 : pièces préliminaires à la convocation des assemblées ; procès-verbaux de celles du clergé et de la noblesse.
114 : procès-verbaux de l'assemblée générale des trois ordres et des assemblées de chacun des trois ordres.
115 : procès-verbaux des assemblées primaires du tiers état ; pièces et correspondances postérieures, dont procès-verbaux de séances tenues à l'Hôtel de ville les 7 et 14 juin 1789.
116 : bailliage du Perche (à Bellême) et bailliage secondaire de Mortagne [-au-Perche].
117 : Périgord et sénéchaussées secondaires : Bergerac, Sarlat [-la-Canéda].
118 : bailliages de Péronne, Roye et Montdidier (auj.: Somme) réunis et bailliages secondaires : Roye, Montdidier.
119 et 120 : viguerie de Perpignan.
119 : Perpignan, début.
120 : Perpignan, fin ; vigueries secondaires : Cerdagne, Conflent ; copie de la réclamation de la ville de Perpignan contre la députation et les cahiers du tiers état de la province de Roussillon du 24 juillet 1789.
121 à 124 : Poitou.
121 : Poitou, début.

[22] Auj. : Pontault-Combault (Seine-et-Marne).
[23] Les initiales I et J sont confondues et la coupure s'établit à *Isle*.
[24] Auj. : Seine-et-Marne.
[25] Les initales V et W sont confondues.

122 : Poitou, suite, dont procès-verbaux de l'assemblée des trois ordres et de la désignation des députés.
123 : Poitou, fin : procès-verbal de l'assemblée du clergé ; correspondances et plaintes de la ville de Poitiers et d'autres communautés ; sénéchaussée secondaire de Civray et Saint-Maixent [-l'École].
124 : sénéchaussées secondaires : Fontenay-le-Comte, Lusignan, Montmorillon, Niort, bailliage de Vouvant séant à La Châtaigneraie.

125 : Provins et bailliage secondaire de Montereau [-fault-Yonne] ; Le Puy-en-Velay.
126 : Quatre-Vallées (à La Barthe-de-Neste) ; Quercy, début, sénéchaussées secondaires : Montauban, Gourdon, Lauzerte, Figeac, Martel.
127 : Quercy, fin : Cahors.
128 : le Quesnoy et bailliages secondaires : Bouchain, Condé [-sur-l'Escaut], Mortagne [-du-Nord], Saint-Amand [-les-Eaux], prévôté et vicomté de Valenciennes.
129 : Reims ; pays de Rivière-Verdun, Gaure, Léonac et Marestang.
130 : Rodez et sénéchaussée secondaire de Millau.
131 et 132 : Rouen.
131 : Rouen, début.
132 : Rouen, fin ; bailliages secondaires : Gisors, Honfleur, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Évêque, Andely, Vernon[26].
133 et 134 : Sarreguemines.
133 : Sarreguemines ; bailliages secondaires : Bitche, Boulay, Bouzonville (début).
134 : Bouzonville (fin), Château-Salins, Dieuze, Fénétrange, Lixheim[27].
135 : Saint-Domingue.
136 : Saint-Flour et sénéchaussées secondaires : Aurillac, Vic-en-Carladès (auj.: Vic-sur-Cère), Murat.
137 : Saint-Jean-d'Angély ; Saint-Quentin.
138 : Saint-Pierre-le-Moûtier et bailliage secondaire de Cusset.
139 : Saintes et sénéchaussées secondaires : Brouage (auj.: Hiers-Brouage), Oléron, Pons, Taillebourg, Tonnay-Charente.
140 : Saumur.
141 : bailliages de Sedan et Château-Regnault (auj.: commune de Bogny-sur-Meuse) réunis et bailliages secondaires : Carignan, Mohon (auj.: commune de Charleville-Mézières), Mouzon.
142 : Senlis et bailliages secondaires : Beaumont-sur-Oise, Chambly, Creil, Compiègne, Pontoise.
143 : Sens et bailliage secondaire de Villeneuve-le-Roi-sur-Yonne (auj. : Villeneuve-sur-Yonne).
144 : Sézanne et bailliage secondaire de Châtillon-sur-Marne ; Soissons.
145 : pays de Soule (à Mauléon) ; ville de Strasbourg.
146 : Tartas ; Toulon et sénéchaussées secondaires : Brignoles, Hyères.
147 : bailliages de Toul et Vic [-sur-Seille] réunis et bailliage de Vic.
148 et 149 : Toulouse.
148 : jusqu'en avril 1789, dont élection des députés et cahier de doléances de la sénéchaussée.
149 : avril-juin 1789.
150 : Tours et bailliages secondaires : Châtillon-sur-Indre, Chinon, Langeais, Loches, Montrichard.
151 : Trévoux ; Troyes et bailliages secondaires : Nogent-sur-Seine, Méry [-sur-Seine].
152 : Valenciennes ; Vendôme.
153 : Verdun et bailliages secondaires : Marville, Clermont-en-Argonne, Varennes [-en-Argonne].
154 : bailliage de Vermandois à Laon et bailliages secondaires : Chauny, Coucy [-le-Château-Auffrique], Guise, la Fère, Marle, Noyon.
155 : Villers-Cotterêts ; sénéchaussée du Rouergue à Villefranche-de-Rouergue.
156 : Villeneuve-de-Berg.
157 et 158 : Vitry-le-François
157 : Vitry-le-François.
158 : bailliages secondaires : Sainte-Menehould, Fismes, Saint-Dizier, Épernay.

159 à 163 : suppléments.
159: pays de Rustaing ; Pondichéry ; Guadeloupe.
160 à 162 : cahiers de communautés de la sénéchaussée d'Aix [-en-Provence]
160 : Albertas à Jouques.
161 : Lançon [-Provence] à Pourcieux.
162 : Pourrières à Vitrolles-lès-Martigues.
163 : Bordeaux, Bretagne, Clermont-Ferrand, Corse, Dauphiné, Draguignan, Vivarais.

[26] Note de la table de ce registre : *Lyons* [-la-Forêt] *n'a fourni aucun acte*.
[27] Note de la table de ce registre : *Le bailliage de Scambourg dans Bouzonville n'a fourni aucun acte*.

B/III/ 164 à 174 Délibérations, cahiers et actes de villes, municipalités, corporations (classement par ordre alphabétique de noms de lieux).
164 : Abbeville à Anduze.
165 : Angers à Azille.
166 : Bachoues à fin de la lettre B[28].
167 : Cabrières-d'Aigues à Cuges [-les-Pins].
168 : Darney à Jussey.
169 : lettre L.
170 : Macau à Mussy-l'Évêque.
171 : Narbonne à Rochechouart.
172 : Saignon à Saint-Paul-en-Jarez.
173 : Saint-Paul-de-Vence à Tulle.
174, pages 1 à 955 : Vabres à Uzès.

B/III/174, pages 957 à 1006 Frais des assemblées électorales, mémoire présenté au Comité des finances par le Garde des sceaux en septembre 1790 pour le paiement des dépenses (1790, mars-septembre).

[28] À la fin du registre : cahier de doléances de la noblesse de la vicomté de Bruillois dans la généralité d'Auch (à Laplume d'après B/A/7) et correspondances entre les commissaires des bureaux de finances et le Garde des sceaux.

INDEX DES SOUS-SÉRIES B/A et B/III

Abbeville : **B/A/9A**.

Agen : **B/A/9/A ; B/III/1**.

Aire [-*sur-la Lys*] : B/III/12.

Aix-en-Provence : **B/A/9B et 10 ; B/III/2** ; cahiers de communautés : B/III/160 à 162.

Alençon : **B/A/11 ; B/III/2**.

Alsace : B/A/11. Voir aussi : *Belfort* (districts de - *et d'Huningue*), *Strasbourg*, *Villes impériales de la préfecture d'Haguenau réunies à Sélestat*.

Amiens : **B/A/12 ;** et bailliage secondaire d'Ham : **B/III/3 et 4**.

Amont (*bailliage d'*) à Vesoul et bailliages secondaires : Baume-les-Dames, Gray : **B/A/13 ; B/III/5 et 6**.

Andelat (bailliage d') séant à Murat (auj. : Cantal) : B/A/41 ; B/III/134.

Les Andelys : B/A/76 ; B/III/132.

Angers et sénéchaussées secondaires : Baugé, Beaufort [-en-Vallée], Château-Gontier, la Flèche : **B/A/13** ; et sénéchaussées de Baugé, Cholet et la Flèche : **B/III/7**.

Angoulême et sénéchaussée secondaire de Cognac : **B/A/14 ; B/III/8.**

Annonay : **B/A/14 ; B/III/9**.

Arbois : B/A/17 ; B/III/18.

Arches (principauté d' – et *Charleville*) : **B/III/9**.

Ardres : B/A/29/A.

Arles : **B/A/14 ; B/III/10**.

Armagnac (sénéchaussée d') à Lectoure : **B/A/15 ; B/III/9**.

Arnay-le-Duc : B/A/78 ; B/III/17.

Arques (bailliage d') à Dieppe : B/A/30 ; B/III/43.

Arras (gouvernance d') et bailliages secondaires : Bapaume, Béthune, Hesdin, Lens, Saint-Pol [-sur-Ternoise], Saint-Omer : **B/A/15 ;** et les mêmes secondaires plus Aire [-sur-la Lys] : **B/III/11** et **12**.

Auch : **B/A/16 ; B/III/13**.

Auray : B/A/26 ; B/III/37.

Aurillac : B/A/41 ; B/III/136.

Autun et bailliages secondaires : Bourbon-Lancy, Montcenis, Semur-en-Brionnais : **B/A/16 ; B/III/13**.

Auvergne : B/A/16. *Haute-Auvergne*, voir : *Saint-Flour*.

Auxerre : **B/A/16 ; B/III/16**.

Auxois (bailliage d') à Semur [-en-Auxois], voir : *Semur* [-*en-Auxois*].

Auxonne : B/A/36 et 37.

Aval (bailliage d') à Lons-le-Saunier et bailliages secondaires : Arbois, Saint-Claude, Orgelet, Poligny, Pontarlier et Salins [-les-Bains] : **B/A/17 ; B/III/18**.

Avallon : B/A/78 ; B/III/17.

Avesnes [-*sur-Helpe*] et bailliages secondaires : Bavay, Fumay, Givet, ville de Landrecies, bailliages de Maubeuge et de Revin : **B/A/17** ; et mêmes secondaires sauf Landrecies : **B/III/19**.

Avranches : B/A/35 ; B/III/53.

Bailleul (auj. : Nord) et bailliages secondaires : Cassel, Dunkerque, Gravelines : B/A/18 ; et mêmes secondaires sauf Cassel : B/III/20.

Ballainvilliers (communauté) : B/A/64/B.

Bapaume : B/A/15 ; B/III/12.

Bar-le-Duc et bailliages secondaires : Bourmont, Briey, Commercy, Étain, Lamarche, Longuyon, Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel, Thiaucourt et Villers-la-Montagne : **B/A/19 ; B/III/21 à 23**.

Bar-sur-Seine : **B/A/20** ; **B/III/24**.

Barcelonnette : B/A/4 ; B/III/66/2.

Bassigny (bailliage de -) à Bourmont, voir : *Bourmont*. *Bassigny-Barrois* (bailliage de), remontrances : B/III/24.

Baugé : B/A/13 ; B/III/7.

Baume-les-Dames : B/A/13 ; B/III/6.

Bavay : B/A/17 ; B/III/19.

Bayeux : B/A/27 ; B/III/40.

Bayonne : B/A/36 ; B/III/58.

Bazas : **B/A/20** ; **B/III/25**.

Béarn et Bigorre : B/A/20. Voir aussi : *Pau*.

Beaucaire (auj. : Gard), voir : *Nîmes* (sénéchaussée de – et de Beaucaire).

Les noms des bailliages et sénéchaussées principaux sont en *italique souligné*. Les références aux dossiers principaux des assemblées électorales et cahiers de doléances sont en gras.

Beaufort [-*en-Vallée*] : B/A/13.

Beaugency : B/A/59 ; B/III/99.

Beaujolais (sénéchaussée de), voir : *Villefranche-de-Beaujolais* (auj. : Villefranche-sur-Saône), sénéchaussée de *Beaujolais* à.

Beaumont-sur-Oise : B/A/79 ; B/III/142.

Beaumont [-*le-Roger*] : B/A/40 ; B/III/65.

Beaumont-le-Vicomte (auj. : Beaumont-sur-Sarthe) : B/A/49 ; B/III/79.

Beaune : B/A/36 et 37 ; B/III/60.

Beauvais : **B/A/20 ; B/III/27**.

Belfort (*districts de - et d'Huningue*) réunis à Belfort : **B/A/20 ; B/III/28**.

Bellac : B/A/38 ; B/III/24.

Bellême, voir : *Perche* (*bailliage du - à Bellême*).

Belley, voir : *Bugey* (*bailliage de - et Valromey*) à Belley.

Bergerac : B/A/66 ; B/III/117.

Bernay (auj. : Eure) : B/A/40 ; B/III/65.

Berry (bailliage de - à Bourges), voir : *Bourges* (bailliage de Berry à)

Béthune : B/A/15 ; B/III/12.

Besançon : **B/A/21 ; B/III/30**.

Béziers : **B/A/21 ; B/III/31**.

Bigorre (*Béarn* et) : B/A/20. Voir aussi : *Tarbes* (sénéchaussée de Bigorre à -)

Bitche : B/A/77/B ; B/III/133.

Blâmont : B/A/57 ; B/III/93.

Blois et bailliage secondaire de Romorantin [-Lanthenay] : **B/A/22 ; B/III/33.**

Boiscommun : B/A/59 ; B/III/99.

Bordeaux (sénéchaussée de *Guyenne* à) : **B/A/22 ; B/III/34** ; B/III/163.

Bouchain : B/A/71 ; B/III/128.

Boulay [-*Moselle*] : B/A/77/B ; B/III/133.

Boulogne-sur-Mer : **B/A/23 ; B/III/35.**

Bourbon-Lancy : B/A/16 ; B/III/13.

Bourbonnais : B/A/23 ; voir aussi : *Moulins* (sénéchaussée du Bourbonnais).

Bourg-Argental : B/A/54 ; B/III/67.

Bourg-en-Bresse : **B/A/23 ; B/III/36.**

Bourges (bailliage de *Berry* à) et bailliages secondaires : La Châtre, Concressault, Dun-le-Roi, Issoudun, Mehun-sur-Yèvre et Vierzon : **B/A/24** ; et mêmes secondaires sauf La Châtre et plus Châteauroux : **B/III/29.**

Bourmont (bailliage de Bassigny à -) : B/A/19 ; B/III/21.

Bouzonville : B/A/77/B ; B/III/133 et 134.

Bresse : B/A/24.

Brest : **B/III/38**.

Bretagne : **B/A/25 et 26 ; B/III/37 à 39** ; B/III/163. Voir aussi : *Marches communes de Poitou et de Bretagne*.

Breteuil [-*sur-Iton*] B/A/40.

Briey : B/A/19 ; B/III/21.

Brignoles : B/A/81 ; B/III/146.

Brive [-*la-Gaillarde*] : B/A/84/A ; B/III/73/2.

Brouage (auj. : Hiers-Brouage) : B/A/77/A ; B/III/139.

Bruyères (auj. : Vosges) : B/A/53 ; B/III/89.

Bugey (bailliage de - et *Valromey*) à Belley : **B/A/21 ; B/III/30** ; bailliage principal de Trévoux et ville de Belley : B/A/23.

Caen et bailliages secondaires : Bayeux, Falaise, Torigni [-sur-Vire], Vire : **B/A/27 ; B/III/40**.

Cahiers de doléances (généralités). Table par matières des vœux contenus : B/A/90. Délibérations, cahiers et actes de villes, municipalités, corporations (classement par ordre alphabétique de noms de lieux) : B/III/ 164 à 174. De communautés de la sénéchaussée d'Aix [-en-Provence] : B/III/160 à 162.

Cahors ou *Quercy* et sénéchaussées secondaires : Figeac, Gourdon, Lauzerte, Martel, Montauban : **B/A/28** ; **B/III/126 et 127**.

Calais et bailliage secondaire d'Ardres : **B/A/29/A ; B/III/41**.

Cambrai (*Cambresis*) : **B/A/29/A ; B/III/41**.

Cany [-*Barville*] : B/A/30 ; B/III/43.

Carcassonne : **B/A/29/B ; B/III/41**.

Carentan : B/III/54.

Carhaix [-*Plouguer*] : **B/A/25 ; B/III/38**.

Carignan : B/A/78 ; B/III/141.

Cassel : B/A/18.

Les noms des bailliages et sénéchaussées principaux sont en *italique souligné*. Les références aux dossiers principaux des assemblées électorales et cahiers de doléances sont en gras.

Castellane : B/A/39 ; B/III/63.

Castelmoron [-*d'Albret*] : **B/A/29/B ; B/III/42**.

Castelnaudary : **B/A/30 ; B/III/42**.

Castres (auj. : Tarn) : **B/A/30 ; B/III/42**.

Caudebec [-*en-Caux*], voir : *Caux* (bailliage de -) à Caudebec [-en-Caux].

Caux (bailliage de -) à Caudebec [-en-Caux] et bailliages secondaires : Cany [-Barville], d'Arques à Dieppe, Le Havre, Montivilliers et Neufchâtel [-en-Bray] : **B/A/30 ; B/III/43**.

Cerdagne (viguerie secondaire de) : B/A/67 ; B/III/120.

Cérences : B/III/54.

Chalon-sur-Saône : **B/A/31 ; B/III/44**.

Châlons-sur-Marne : **B/A/31 ; B/III/44**.

Chambly : B/A/79 ; B/III/142.

Champagne : B/A/31.

Charleville [-*Mézières*], voir : *Arches* (principauté d' – et *Charleville*).

Charmes (auj. : Vosges) : B/A/53 ; B/III/89.

Charolles : **B/A/31 ; B/III/45**.

Chartres : **B/A/31 ; B/III/45**.

Château-Gontier : B/A/13.

Château-Regnault (auj. : commune de Bogny-sur-Meuse), bailliages de *Sedan* et - réunis et bailliage secondaire de Château-Regnault : **B/A/78**.

Château-Salins : B/A/77/B ; B/III/134.

Château-Thierry : **B/A/32 ; B/III/46**.

Châteaulin : **B/III/38.**

Châteauneuf-du-Faou : **B/III/38.**

Châteauneuf-en-Thymerais : **B/A/32 ; B/III/45**.

Châteaurenard (auj. : Loiret) : B/III/90.

Châteauroux : B/III/29.

Châtel-sur-Moselle : B/A/53 ; B/III/89.

Châtellerault : **B/A/32 ; B/III/46**.

Châtillon-sur-Indre : B/A/83 ; B/III/150.

Châtillon-sur-Marne : B/A/79 ; B/III/144.

Châtillon-sur-Seine, voir : *La Montagne* (bailliage de - à).

La Châtre : B/A/24.

Chaumont-en-Bassigny (auj : Chaumont, Haute-Marne) : **B/A/32 ; B/III/47**.

Chaumont-en-Vexin et bailliage secondaire de Magny [-en-Vexin] : **B/A/32 ; B/III/46**.

Chauny : B/A/46/A ; B/III/154.

Chinon : B/A/83 ; B/III/150.

Choisy-le-Roi : B/A/64/B.

Cholet : B/III/7.

Civray (Vienne) et *Saint-Maixent* [-*l'École*] (sénéchaussée de) : B/A/69 ; B/III/123.

Clermont-en-Argonne : B/A/84/B ; B/III/153.

Clermont-en-Beauvaisis (auj : Clermont, Oise) : **B/A/32 ; B/III/48**.

Clermont-Ferrand : **B/A/33 ; B/III/48** ; B/III/163.

Cognac : B/A/14 ; B/III/8.

Colmar (bailliages de – et de Sélestat réunis) : **B/A/33 ; B/III/49**.

Commercy : B/A/19 ; B/III/21.

Comminges, voir : *Muret* (sénéchaussée de *Comminges* et *Nébouzan* à).

Compiègne : B/A/79 ; B/III/142.

Communautés, villes. Délibérations, cahiers et actes de villes, municipalités, corporations (classement par ordre alphabétique de noms de lieux) : B/III/ 164 à 174. De communautés de la sénéchaussée d'Aix [-en-Provence] : B/III/160 à 162.

Concarneau : **B/A/26 ; B/III/38** .

Conches [-*en-Ouche*] : B/A/40 ; B/III/65.

Concressault : B/A/24 ; B/III/29.

Condé [-*sur-l'Escaut*] : B/A/71 ; B/III/128.

Condom : **B/A/33 ; B/III/51**.

Conflent (viguerie secondaire de) : B/A/67 ; B/III/120.

Corbeil [-*Essonnes*] (communauté) : B/A/64/B.

Corporations. Délibérations, cahiers et actes de villes, municipalités, corporations (classement par ordre alphabétique de noms de lieux) : B/III/ 164 à 174.

Corse : **B/A/34 ; B/III/52** ; B/III/163.

Les noms des bailliages et sénéchaussées principaux sont en *italique souligné*. Les références aux dossiers principaux des assemblées électorales et cahiers de doléances sont en gras.

Coucy [*-le-Château-Auffrique*] : B/A/46/A ; B/III/154.

Courtenay (communauté) : B/A/64/B.

Couserans (sénéchaussée de) à Saint-Girons : **B/A/43 ; B/III/55**.

Coutances et bailliages secondaires : Avranches, Mortain, Saint-Lô, Saint-Sauveur-Lendelin, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Tinchebray, Valognes : **B/A/35 ;** avec les mêmes secondaires plus Carentan, Cérences : **B/III/53 et 54.**

Creil : B/A/79 ; B/III/142.

Crépy-en-Valois : **B/A/35 ; B/III/55**.

Cusset : B/A/68 ; B/III/138.

Darney : B/A/53 ; B/III/89.

Dax et sénéchaussées secondaires : Bayonne, Saint-Sever: **B/A/36 ; B/III/57 et 585**.

Dauphiné (province), *Grenoble*, états du Dauphiné réunis à Romans [-sur-Isère] : **B/A/43, 44, 74 à 75/B ; B/III/56** ; B/III/163.

Décapole impériale d'Alsace, voir : *Villes impériales de la préfecture d'Haguenau réunies à Sélestat*.

Dieppe, voir : *Arques* (bailliage d') à Dieppe.

Dieuze : B/A/77/B ; B/III/134.

Digne [*-les-Bains*] : B/A/41 ; B/III/66/1 et 66/2.

Dijon et bailliages secondaires : Auxonne, Beaune, Saint-Jean-de-Losne, Nuits [-Saint-Georges] : **B/A/36 et 37 ; B/III/59 et 60**.

Dinan : **B/A/25 ; B/III/38**.

Dole et bailliages secondaires : Ornans, Quingey : **B/A/38 ; B/III/61**.

Doléances (cahiers), voir : Cahiers de doléances.

Donziois, voir : *Nivernois* (bailliage de - et Donziois) à Nevers.

Douai (gouvernance de) : **B/A/38 ; B/III/62**.

Dourdan : **B/A/39 ; B/III/63**.

Draguignan et sénéchaussées secondaires : Castellane, Grasse : **B/A/39 ; B/III/63** ; B/III/163.

Dreux : B/A/54 ; B/III/91.

Dun-le-Roi (auj. : Dun-sur-Auron) : B/A/24 ; B/III/29.

Dunkerque : B/A/18 ; B/III/20.

Écouen (communauté) : B/A/64/B.

Épernay : B/A/86 ; B/III/158.

Épinal : B/A/53 ; B/III/89.

Étain : B/A/19 ; B/III/22.

Étampes : **B/A/39 ; B/III/64**.

États généraux, cahiers et instructions aux députés. Notice par matières des cahiers et instructions des bailliages et sénéchaussées remis aux députés : B/A/89.

États généraux, convocation. États et répertoires de la correspondance : B/A/90 ; instructions et règlements : B/A/1 ; lettres, mémoires et pétitions adressées au Garde des sceaux et au ministre des Finances : B/A/2 à 8 ; registre d'enregistrement de la correspondance : B/A/89.

États généraux, dépenses : B/A/87 à 89 ; B/III/174 (fin).

Évreux et bailliages secondaires : Beaumont [-le-Roger], Bernay, Breteuil [-sur-Iton], Conches [-en-Ouche], Nonancourt, Orbec, Pacy [-sur-Eure] : **B/A/40** ; **B/III/64 et 65**.

Falaise : B/A/27 ; B/III/40.

Fénétrange : B/A/77/B ; B/III/134.

Figeac : B/A/28 ; B/III/126.

Fismes : B/A/86 ; B/III/158.

Flandre : B/A/41.

Fontenay-le-Comte : B/A/69 ; B/III/124.

Forcalquier et sénéchaussées secondaires : Barcelonnette, Digne [-les-Bains], Sisteron : **B/A/41 ; B/III/66/1** et **66/2**.

Forez (bailliage de -) à Montbrison (auj. : Loire), voir : *Montbrison*.

Fougères : **B/A/25 B/III/38**.

Franche-Comté : B/A/42.

Fumay : B/A/17 ; B/III/19.

Gascogne, voir : *Guyenne* et.

Gaure, voir : *Rivière-Verdun* (pays de -, *Gaure*, *Léonac* et *Marestang*.

Gex : **B/A/43 ; B/III/67**.

Gien : **B/A/43 ; B/III/68**.

Gisors : B/A/76 ; B/III/132.

Givet : B/A/17 ; B/III/19.

Gourdon (auj. : Lot) : B/A/28 ; B/III/126.

Gourin : **B/III/38.**

Les noms des bailliages et sénéchaussées principaux sont en *italique souligné*. Les références aux dossiers principaux des assemblées électorales et cahiers de doléances sont en gras.

Grasse : B/A/39 ; B/III/63.

Gravelines : B/A/18 ; B/III/20.

Gray : B/A/13 ; B/III/6.

Grenoble, voir : *Dauphiné* (province), *Grenoble*, états du Dauphiné réunis à Romans [-sur-Isère].

Guadeloupe : B/III/159.

Guérande : **B/A/26 ; B/III/38**.

Guéret : **B/A/44 ; B/III/68**.

Guise : B/A/46/A ; B/III/154.

Guyenne et Gascogne : B/A/44 ; voir aussi : Bordeaux (sénéchaussée de Guyenne à).

Haguenau (districts *d'Haguenau et Wissembourg* réunis): **B/III/68**. *Haguenau*, voir aussi : *Villes impériales de la préfecture d'Haguenau réunies à Sélestat*.

Hainaut : B/A/45.

Ham : **B/III/3 et 4.**

Hédé : **B/A/25 ; B/III/38**.

Hennebont : **B/A/25 ; B/III/39**.

Hesdin : B/A/15 ; B/III/12.

Honfleur : B/A/76 ; B/III/132.

Huningue, voir : *Belfort* (districts de - et d'*Huningue*).

Hyères : B/A/81 ; B/III/146.

Île-de-France : B/A/45.

Issoudun : B/A/24 ; B/III/29.

Jagny (communauté) : B/A/64/B.

Janville (auj. : Eure-et-Loir) : B/A/59 ; B/III/99.

Jugon [*-les-Lacs*] : B/A/25 ; B/III/37.

La Barthe-de-Neste, voir : *Quatre-Vallées* (pays des – à).

Labourd basque, voir : *Ustaritz* ou

La Châtaigneraie, voir : *Vouvant* (bailliage de - séant à).

La Fère : B/A/46/A ; B/III/154.

La Flèche : B/A/13 ; B/III/7.

Lamarche : B/A/19 ; B/III/22.

La Montagne (bailliage de -) à Châtillon-sur-Seine : **B/A/53 ; B/III/69**.

Landerneau : **B/A/25**.

Landrecies (ville de) : B/A/17.

Langeais : B/A/83 ; B/III/150.

Langres : **B/A/45 ; B/III/70**.

Languedoc : B/A/45.

Lannion (sénéchaussée de - et diocèse de Tréguier) : **B/A/26 ; B/III/39**.

Laon, voir : *Vermandois* (bailliage de) à Laon.

Lauzerte : B/A/28 ; B/III/126.

Laval (auj. : Mayenne) : B/A/49 ; B/III/79.

Lectoure, voir : *Armagnac* (sénéchaussée d').

Le Dorat, voir : *Marche* (sénéchaussée de la *Basse*-) au Dorat.

Le Havre : B/A/30 ; B/III/43.

Le Mans (sénéchaussée du *Maine* à -) et sénéchaussées secondaires : Beaumont-le-Vicomte (auj. : Beaumont-sur-Sarthe), Laval, Mamers, Sainte-Suzanne : **B/A/49 ; B/III/78** et **79**.

Lens : B/A/15.

Léonac, voir : *Rivière-Verdun* (pays de -, *Gaure*, *Léonac* et *Marestang*.

Le Puy-en-Velay : **B/A/70 ; B/III/125**.

Le Quesnoy et bailliages secondaires : Bouchain, Condé [-sur-l'Escaut], Mortagne [-du-Nord], Saint-Amand [-les-Eaux], prévôté et vicomté de Valenciennes : **B/A/71 ; B/III/128**.

Lesneven : **B/A/25 ; B/III/39**.

Libourne : **B/A/47/A ; B/III/72**.

Lille (gouvernance de) : **B/A/46/B ; B/III/72**.

Limoges et sénéchaussée secondaire de Saint-Yrieix [-la-Perche] : **B/A/47/A ; B/III/73/1**.

Limousin : B/A/47/A. Voir aussi : *Limoges*, *Marche* (sénéchaussée de la *Basse*-), *Tulle*.

Limoux : **B/A/47/B ; B/III/74**.

Lixheim : B/A/77/B ; B/III/134.

Loches : B/A/83 ; B/III/150.

Longuyon : B/A/19 ; B/III/22.

Longwy : B/A/52 ; B/III/87.

Lons-le-Saunier, voir : *Aval* (bailliage d').

Lorient (ville et communauté) : **B/III/39.**

Les noms des bailliages et sénéchaussées principaux sont en *italique souligné*. Les références aux dossiers principaux des assemblées électorales et cahiers de doléances sont en gras.

Lorraine: B/A/47/B.

Lorris : B/A/53 ; B/III/90.

Loudun : **B/A/47/B ; B/III/74**.

Lunéville : B/A/57 ; B/III/93.

Lusignan : B/A/69 ; B/III/124.

Luzarches (communauté) : B/A/64/B.

Lyon : **B/A/48 ; B/III/75** et **76**.

Mâcon : **B/A/49 ; B/III/77**.

Magny [-*en-Vexin*] : B/A/32 ; B/III/46.

Mamers : B/A/49 ; B/III/79.

Mantes [-*la-Jolie*] et bailliage secondaire de Meulan : **B/A/50 ; B/III/80 et 81**.

Marche (sénéchaussée de la *Basse*-) au Dorat et sénéchaussée secondaire de Bellac : **B/A/38 ; B/III/24**. *Haute et Basse Marche* : B/A/50.

Marches communes de Poitou et de Bretagne : **B/A/50 ; B/III/83**.

Malestroit, voir : *Pontivy et Malestroit* (sénéchaussée de).

Marestang, voir : *Rivière-Verdun* (pays de -, *Gaure*, *Léonac* et *Marestang*.

Marle : B/A/46/A ; B/III/154.

Marseille : **B/A/50 ; B/III/82**.

Marville : B/A/84/B ; B/III/153.

Martel : B/A/28 ; B/III/126.

Massy (communauté, auj. : Essonne) : B/A/64/B.

Maubeuge : B/A/17 ; B/III/19.

Mauléon [-*Soule*], voir : *Soule* (pays de) à.

Mauriac (auj. : Cantal) : B/A/41.

Meaux : **B/A/51 ; B/III/83**.

Mehun-sur-Yèvre : B/A/24 ; B/III/29.

Melun et bailliage secondaire de Morêt-sur-Loing : **B/A/51 ; B/III/84**.

Mende : **B/A/51**.

Méry [-*sur-Seine*] : B/A/83 ; B/III/151.

Metz et bailliages secondaires : Longwy, de Sarrebourg et Phalsbourg réunis, Sarrelouis, Thionville : **B/A/52 ; B/III/86 à 88**.

Meudon : B/A/64/B.

Meulan : B/A/50 ; B/III/81.

Millau : B/A/73 ; B/III/130.

Mirecourt et bailliages secondaires : Bruyères, Charmes, Châtel-sur-Moselle, Épinal, Darney, Neufchâteau, Saint-Dié, Remiremont : **B/A/53 ; B/III/89**.

Mohon (auj. : commune de Charleville-Mézières) : B/A/78 ; B/III/141.

Mont-de-Marsan : **B/A/54 ; B/III/91**.

Montaigut [-*en-Combraille*] : B/A/72 ; B/III/14.

Montargis et bailliage secondaire de Lorris : **B/A/53** ; et Châteaurenard et Lorris : **B/III/90.**

Montauban : B/A/28 ; B/III/126.

Montbrison (auj. : Loire, bailliage de *Forez* à -) et bailliage secondaire de Bourg-Argental : **B/A/54 ; B/III/67**.

Montcenis : B/A/16 ; B/III/13.

Montdidier (auj. : Somme) : B/A/67 ; B/III/118.

Montereau [-*fault-Yonne*] : B/III/125.

Montfort-l'Amaury et bailliage secondaire de Dreux : **B/A/54 ; B/III/91**.

Montivilliers : B/A/30, B/A/76 ; B/III/43.

Montmorillon : B/A/69 ; B/III/124.

Montpellier : **B/A/54 et 55 ; B/III/92.**

Montreuil-sur-Mer : **B/A/56 ; B/III/92**.

Montrichard : B/A/83 ; B/III/150.

Morêt-sur-Loing : B/A/51 ; B/III/84.

Morlaâs : B/A/65 et 66 ; B/III/26.

Morlaix : **B/A/26 ; B/III/39**.

Morsang (communauté) : B/A/64/B.

Mortagne [-*du-Nord*] : B/A/71 ; B/III/128.

Mortagne [-*au-Perche*] : B/A/21 ; B/III/116.

Mortain : B/A/35 ; B/III/54.

Moulins (auj. : Allier, sénéchaussée du Bourbonnais à) : **B/A/56 ; B/III/36**.

Mouzon : B/A/78 ; B/III/141.

Murat (auj. : Cantal), voir : *Andelat* (bailliage d') séant à.

Les noms des bailliages et sénéchaussées principaux sont en *italique souligné*. Les références aux dossiers principaux des assemblées électorales et cahiers de doléances sont en gras.

Muret (sénéchaussée de *Comminges* et *Nébouzan* à) : **B/A/56 ; B/III/50 et 51**.

Nancy et bailliages secondaires : Blâmont, Lunéville, Nomeny, Rosières [-aux-Salines], Vézelise : **B/A/57 ; B/III/93**.

Nantes : **B/A/26 ; B/III/39**.

Navarre : **B/A/60 ; B/III/94**.

Nébouzan (sénéchaussée de *Comminges* et de -) à Muret, voir : *Muret*.

Nemours : **B/A/57 ; B/III/95**.

Nérac : **B/A/57 ; B/III/94**.

Neufchâteau : B/A/53 ; B/III/89.

Neufchâtel [*-en-Bray*] : B/A/30 ; B/III/43.

Neuville-aux-Loges : B/A/59 ; B/III/99.

Nivernois (bailliage de - et Donziois) à Nevers : **B/A/58 ; B/III/97**.

Nîmes (sénéchaussée de – et de Beaucaire) : **B/A/57 et 58; B/III/96**.

Niort : B/A/69 ; B/III/124.

Nogent-sur-Seine : B/A/83 ; B/III/151.

Nomeny : B/A/57 ; B/III/93.

Nonancourt : B/A/40 ; B/III/65.

Normandie : B/A/58.

Noyon : B/A/46/A ; B/III/154.

Nuits [*-Saint-Georges*] : B/A/36 et 37 ; B/III/60.

Oléron : B/A/77/A ; B/III/139.

Oloron [*-Sainte-Marie*] : B/A/65 et 66 ; B/III/26.

Orange (principauté d') : **B/A/59 ; B/III/99.**

Orbec : B/A/40 ; B/III/65.

Orgelet : B/A/17 ; B/III/18.

Orléans et bailliages secondaires : Beaugency, Boiscommun, Janville, Neuville-aux-Loges, Yèvre-le-Châtel ou Pithiviers : **B/A/59 ; B/III/98 et 99.**

Ornans : B/A/38.

Orthez : B/A/65 et 66.

Pacy [*-sur-Eure*] : B/A/40 ; B/III/65.

Pamiers : **B/A/60 ; B/III/100**.

Paris dans et hors les murs, pièces communes préliminaires à la convocation des assemblées : **B/III/101/A et 101/B.**

Paris (prévôté et vicomté de - hors les murs) et bailliages secondaires : Choisy-le-Roi, Meudon, Versailles, Vincennes, et communautés : Ballainvilliers, Corbeil [-Essonnes], Courtenay, Écouen, Jagny, Luzarches, Massy, Morsang, Passy-lès-Paris, Saint-Pathus, Sannois : **B/A/64/B ; B/III/102 à 112**.

Paris (ville et faubourgs) : **B/A/61 à 64/A ; B/III/113 à 115**.

Passy-lès-Paris (communauté, auj. : ville de Paris) : B/A/64/B.

Pau (ou Béarn) et sénéchaussées secondaires : Morlaâs, Oloron [-Sainte-Marie], Orthez, Sauveterre [-de-Béarn] : **B/A/65 et 66 ; B/III/25 et 26**.

Perche (*bailliage du - à Bellême*) et bailliage secondaire de Mortagne [-au-Perche] : **B/A/21 ; B/III/116**.

Périgueux (ou sénéchaussée de *Périgord*) et sénéchaussées secondaires : Bergerac, Sarlat [-la-Canéda] : **B/A/66 ; B/III/117**.

Péronne (auj. : Somme) et bailliages secondaires : Montdidier, Roye : **B/A/67 ; B/III/118**.

Perpignan et vigueries secondaires : Cerdagne, Conflent : **B/A/67 ; B/III/119 et 120**.

Phalsbourg, voir : *Sarrebourg* (bailliages de - et *Phalsbourg* réunis).

Picardie : B/A/68.

Pierrefort : B/A/41.

Pithiviers, voir : *Yèvre-le-Châtel* (bailliage d' - ou de Pithiviers).

Ploërmel : **B/A/26 ; B/III/39**.

Poitiers et sénéchaussées secondaires : Civray (Vienne) et Saint-Maixent [-l'École], Fontenay-le-Comte, Lusignan, Montmorillon, Niort, bailliage de Vouvant séant à la Châtaigneraie : **B/A/68 et 69 ; B/III/121 à 124**.

Poitou, voir aussi : *Marches communes de Poitou et de Bretagne*.

Poligny (auj. : Jura) : B/A/17 ; B/III/18.

Pondichéry : B/III/159.

Pons : B/A/77/A ; B/III/139.

Pont-de-l'Arche : B/A/76 ; B/III/132.

Pont-Audemer : B/A/76 ; B/III/132.

Pont-l'Évêque B/A/76 ; B/III/132.

Les noms des bailliages et sénéchaussées principaux sont en *italique souligné*. Les références aux dossiers principaux des assemblées électorales et cahiers de doléances sont en gras.

Pont-à-Mousson : B/A/19 ; B/III/23.

Pontarlier : B/A/17 ; B/III/18.

Pontivy et *Malestroit* (sénéchaussée de) : **B/A/26 ; B/III/39**.

Pontoise : B/A/79 ; B/III/142.

Provence : B/A/69 et 70. Voir aussi : *Aix-en-Provence*, *Toulon*.

Provins : **B/A/70 ;** et bailliage secondaire de Montereau [-faultYonne] : **B/III/125**.

Quatre-Vallées (pays des -) à La Barthe-de-Neste : **B/A/70 B/III/126**.

Quercy, voir : *Cahors*.

Quimper : **B/A/26 ; B/III/39**.

Quimperlé : **B/III/38.**

Quingey : B/A/38.

Reims : **B/A/71 ; B/III/129**.

Remiremont : B/A/53 ; B/III/89.

Rennes : **B/A/26 ; B/III/37**.

Revin : B/A/17 ; B/III/19.

Riom et sénéchaussées secondaires : Montaigut [-en-Combraille], châtellenie d'Usson : **B/A/72** ; avec les mêmes secondaires et Salers : **B/III/14 et 15**.

Rivière-Verdun (pays de -, *Gaure*, *Léonac* et *Marestang*) : **B/A/85 ; B/III/129**.

Rochefort (auj. : Charente-Maritime) : B/A/73 ; B/III/71.

La Rochelle (auj. : Charente-Maritime) et sénéchaussée secondaire de Rochefort : **B/A/73 ; B/III/71**.

Rodez et sénéchaussée secondaire de Millau : **B/A/73 ; B/III/130**.

Romans [-*sur-Isère*], voir : *Dauphiné* (province, Grenoble, états du Dauphiné réunis à Romans [-sur-Isère].

Romorantin [-*Lanthenay*] : B/A/22 ; B/III/33.

Rosières [-*aux-Salines*] : B/A/57 ; B/III/93.

Rouen et bailliages secondaires : les Andelys, Gisors, Honfleur, Pont-Audemer, Pont-de-l'Arche, Pont-l'Évêque, Vernon : **B/A/76 ; B/III/131 et 132**.

Rouergue, voir : *Villefranche* [-*de-Rouergue*] (sénéchaussée du Rouergue à).

Roussillon, voir : *Perpignan* (viguerie de).

Roye (auj. : Somme) : B/A/67 ; B/III/118.

Rustaing (pays de) : B/III/159.

Saint-Amand [-*les-Eaux*] : B/A/71 ; B/III/128.

Saint-Aubin-du-Cormier : **B/A/25 ; B/III/39**.

Saint-Brieuc : **B/A/25 ; B/III/37**.

Saint-Claude : B/A/17 ; B/III/18.

Saint-Dié : B/A/53 ; B/III/89.

Saint-Dizier : B/A/86 ; B/III/158.

Saint-Domingue : **B/A/38 ; B/III/135**.

Saint-Flour (*sénéchaussée de Haute-Auvergne à* -) et sénéchaussées secondaires : Aurillac, Mauriac, Pierrefort, Vic-en-Carladès (auj. : Vic-sur-Cère), bailliage d'Andelat séant à Murat, Salers : **B/A/41** ; mêmes secondaires moins Mauriac et Pierrefort : **B/III/136**.

Saint-Girons, voir : *Couserans* (sénéchaussée de) à -.

Saint-Jean-d'Angély : **B/A/45 ; B/III/137**.

Saint-Jean-de-Losne : B/A/36 et 37 ; B/III/60.

Saint-Lô : B/A/35 ; B/III/54..

Saint-Maixent [-*l'École*], voir : *Civray* (Vienne) et *Saint-Maixent* [-*l'École*] (sénéchaussée de).

Saint-Malo : **B/III/37.**

Saint-Mihiel : B/A/19 ; B/III/23.

Saint-Omer : B/A/15 ; B/III/12.

Saint-Pathus (communauté) : B/A/64/B.

Saint-Pierre-le-Moûtier et bailliage secondaire de Cusset: **B/A/68 ; B/III/138**.

Saint-Pol [-*sur-Ternoise*] : B/A/15 ; B/III/12.

Saint-Quentin : **B/A/70 ; B/III/137**.

Saint-Sauveur-Lendelin : B/A/35 ; B/III/54.

Saint-Sauveur-le-Vicomte : B/A/35 ; B/III/54.

Saint-Sever : B/A/36 ; B/III/58.

Saint-Yrieix [-*la-Perche*] : B/A/47/A ; B/III/73/1.

Sainte-Menehould : B/A/86 ; B/III/158.

Sainte-Suzanne (auj. : Mayenne) : B/A/49 ; B/III/79.

Saintes et sénéchaussées secondaires : Brouage (auj. : Hiers-Brouage), Oléron, Pons, Taillebourg, Tonnay-Charente : **B/A/77/A ; B/III/139**.

Salers : B/A/41 ; B/III/14.

Les noms des bailliages et sénéchaussées principaux sont en *italique souligné*. Les références aux dossiers principaux des assemblées électorales et cahiers de doléances sont en gras.

Salins [-*les-Bains*] : B/A/17 ; B/III/18.

Sannois (communauté) : B/A/64/B.

Sarlat [-*la-Canéda*] : B/A/66 ; B/III/117.

Sarrebourg (bailliages de - et *Phalsbourg* réunis) : B/A/52 ; B/III/87.

Sarreguemines et bailliages secondaires : Bitche, Boulay [-Moselle], Bouzonville, Château-Salins, Dieuze, Fénétrange, Lixheim : **B/A/77/A** et **77/B ; B/III/133** et **134**.

Sarrelouis : B/A/52 ; B/III/87.

Saulieu : B/A/78 ; B/III/17.

Saumur : **B/A/78 ; B/III/140**.

Sauveterre [-*de-Béarn*] : B/A/65 et 66 ; B/III/26.

Sedan (bailliages de - et *Château-Regnault* réunis) et bailliages secondaires : Carignan, Château-Regnault (auj. : commune de Bogny-sur-Meuse), Mohon (auj. : commune de Charleville-Mézières), Mouzon : **B/A/78; B/III/141**.

Sélestat, voir : *Colmar* (bailliages de – et de *Sélestat* réunis), *Villes impériales de la préfecture d'Haguenau réunies à*.

Semur-en-Auxois et bailliages secondaires : Avallon, Arnay-le-Duc, Saulieu : **B/A/78** ; B/III/17.

Semur-en-Brionnais : B/A/16 ; B/III/13.

Senlis (auj. : Oise) et bailliages secondaires : Beaumont-sur-Oise, Chambly, Creil, Compiègne, Pontoise : **B/A/79 ; B/III/142**.

Sens et bailliage secondaire de Villeneuve-le-Roi (auj. : Villeneuve-sur-Yonne) : **B/A/79 ; B/III/143**.

Sézanne et bailliage secondaire de Châtillon-sur-Marne : **B/A/79 ; B/III/144**.

Sisteron : B/A/41 ; B/III/66/2.

Soissons : **B/A/80/A ; B/III/144**.

Soule (pays de) à Mauléon [-Soule] : **B/A/80/A ; B/III/145**.

Strasbourg : **B/A/80/A ; B/III/145**.

Taillebourg (auj. : Charente-Maritime) : B/A/77/A ; B/III/139.

Tarbes (sénéchaussée de Bigorre à) : **B/A/80/B ; B/III/32**. Voir aussi : *Béarn* et *Bigorre*.

Tartas : **B/A/80/B ; B/III/146**.

Ternay (René-Henri-Louis-Jérôme, comte d'Arsac de) : B/III/74.

Thiaucourt [-*Regniéville*] : B/A/19 ; B/III/23.

Thionville : B/A/52 ; B/III/87.

Tinchebray : B/A/35 ; B/III/54.

Tonnay-Charente : B/A/77/A ; B/III/139.

Torigni [-*sur-Vire*] : B/A/27 ; B/III/40.

Toul (bailliages de) et *Vic* [-*sur-Seille*] réunis et bailliage de *Vic* : **B/A/81 ; B/III/147**.

Toulon et sénéchaussées secondaires : Brignoles, Hyères : **B/A/81 ; B/III/146**.

Toulouse : **B/A/81** et **82 ; B/III/148 et 149**.

Tours et bailliages secondaires : Châtillon-sur-Indre, Chinon, Langeais, Loches, Montrichard : **B/A/83 ; B/III/150**.

Tréguier (diocèse), voir : *Lannion* (sénéchaussée de) et diocèse de Tréguier.

Trévoux : B/A/23 ; **B/A/83 ; B/III/151**.

Trois-Évêchés : B/A/39.

Troyes et bailliages secondaires : Méry [-sur-Seine], Nogent-sur-Seine : **B/A/83 ; B/III/151**.

Tulle et sénéchaussées secondaires : Brive [-la-Gaillarde], Uzerche : **B/A/84/A ; B/III/73/2**.

Usson (Puy-de-Dôme), châtellenie d' : B/A/72 ; B/III/14.

Ustaritz ou *Labourd basque* : **B/A/84/A ; B/III/69**.

Uzerche : B/A/84/A ; B/III/73/2.

Valenciennes (ville) : **B/A/84/A ; B/III/152**.

Valenciennes (prévôté et vicomté de) : B/A/71 ; B/III/128.

Valognes : B/A/35 ; B/III/54.

Valromey, voir : *Bugey* (bailliage de - et *Valromey*).

Vannes et sénéchaussée secondaire d'Auray : **B/A/26 ; B/III/37**.

Varennes [-*en-Argonne*] : B/A/84/B ; B/III/153.

Vendôme : **B/A/84/A ; B/III/152**.

Verdun (auj. : Meuse) et bailliages secondaires : Clermont-en-Argonne, Varennes [-en-Argonne], Marville : **B/A/84/B ; B/III/153**.

Vermandois (bailliage de) à Laon et bailliages secondaires : Chauny, Coucy [-le-Château-Auffrique], Guise, La Fère, Marle, Noyon : **B/A/46/A ; B/III/154**.

Vernon (auj. : Eure) : B/A/76 ; B/III/132.

Les noms des bailliages et sénéchaussées principaux sont en *italique souligné*. Les références aux dossiers principaux des assemblées électorales et cahiers de doléances sont en gras.

Versailles : B/A/64/B.

Vesoul, voir : *Amont* (bailliage d').

Vézelise : B/A/57 ; B/III/93.

Vic-en-Carladès (auj. : Vic-sur-Cère) : B/A/41 ; B/III/134.

Vic [-*sur-Seille*], voir *Toul* (bailliages de - et *Vic* réunis) et bailliage de *Vic*.

Vierzon : B/A/24 ; B/III/29.

Villefranche-de-Beaujolais (auj. : Villefranche-sur-Saône), sénéchaussée de *Beaujolais* à : **B/A/85 ; B/III/27**.

Villefranche [-*de-Rouergue*] (sénéchaussée du Rouergue à) : **B/A/77/A**, **B/A/85 ; B/III/155**.

Villeneuve-de-Berg : **B/A/85 ; B/III/156**. Voir aussi : *Vivarais*.

Villeneuve-le-Roi (auj. : Villeneuve-sur-Yonne) : B/A/79; B/III/143.

Villers-Cotterêts : **B/A/86 ; B/III/155**.

Villers-la-Montagne : B/A/19 ; B/III/23.

Villes et communautés, voir : Communautés.

Villes impériales de la préfecture d'Haguenau réunies à Sélestat : **B/A/45** ; **B/III/68**.

Vincennes : B/A/64/B.

Vire : B/A/27 ; B/III/40.

Vitry-le-François et bailliages secondaires : Épernay, Fismes, Saint-Dizier, Sainte-Menehould : **B/A/86 ; B/III/157 et 158**.

Vivarais : B/III/163.

Vouvant (bailliage de) séant à la Châtaigneraie : B/A/69 ; B/III/124.

Wissembourg, voir : *Haguenau* (districts *d'Haguenau et -* réunis).

Yèvre-le-Châtel (bailliage d' - ou de Pithiviers) : B/A/59 ; B/III/99.

Les noms des bailliages et sénéchaussées principaux sont en *italique souligné*. Les références aux dossiers principaux des assemblées électorales et cahiers de doléances sont en gras.